



## **A QUOI SERT VOTRE COTISATION SI VOUS ADHEREZ AU SYNDICAT PROFESSIONNEL DEPARTEMENTAL**

L'objet de votre organisation professionnelle, nationale et départementale, est de défendre et d'informer les artisans bouchers face à la complexité de l'environnement social, légal, réglementaire.

Votre organisation professionnelle départementale permet d'être plus proche de vous afin de mieux vous entendre par la volonté et la solidarité de ses membres.

Une entreprise sollicite les entreprises pour le document unique (Prévention des risques professionnels - Grille d'évaluation) au prix de 487 €. Ce document est obligatoire dans les entreprises, en adhérent à votre syndicat départemental il est **GRATUIT**. Sa réactualisation étant annuelle, il est envoyé aussitôt par le syndicat aux adhérents.

Etre adhérent au syndicat de la Boucherie de la Vienne vous permet d'adhérer au groupement d'achats ABC 86 pour une cotisation annuelle de 50 € seulement (pour les non-adhérents voulant bénéficier du groupement d'achats, la cotisation annuelle est de 350 €).

Le groupement d'achats ABC 86 fonctionne depuis novembre 2008 avec la volaille, le porc, le papier, les emballages, la boyauderie, puis le veau, l'agneau seront place prochainement.

Une campagne Presse pour 2010 : un contrat avec la NR communication vient d'être signer pour 2010, il comprend un article dans la Nouvelle République et Centre Presse avant Pâques, et un trombinoscope en décembre 2010 juste avant les fêtes. Il sera demandé une participation de 50 € à ceux qui voudront participer au trombinoscope, le reste du contrat est pris en charge par le Syndicat de la Boucherie.

**La 1<sup>ère</sup> année d'adhésion le Syndicat de la Boucherie abandonne sa part départementale. Il est seulement demandé la part fixe qui est reversée, soit une cotisation à 167 € au lieu de 270 € (possibilité d'échelonner les règlements).**

La FRBCT du Poitou-Charentes fait réaliser un site internet régional dans lequel chaque département aura sa page pour ses informations départementales (bureau, adhérents, manifestations,.....). Notre souhait est d'accorder un encart à chacun des adhérents, lorsque nous cliquerons sur le nom, les informations communiquées apparaitront. Il devrait être opérationnel dès janvier 2010

### **Défendre - Organiser - Fédérer - Participer - Former - Informer - Communiquer**

**Défense** des Artisans bouchers auprès des ministères (arrêt de la taxation, limitation puis remboursement de la taxe d'équarrissage..., des administrations diverses (DSV, DGCCRF,...) et négociation de nouvelles mesures d'hygiène (paquet hygiène).

**Protection juridique de la MAPA** : contrat groupe, depuis 2005 : seule la protection juridique professionnelle est prise en charge, pour la vie privée consulter votre assureur.

**Protection** de base du métier (conserver le droit de désosser malgré le classement MRS)

**Représentation** du métier à la CGAD, à UPA, à INTERBEV, aux commissions du titre-restaurant, des abattoirs, des baux commerciaux, au niveau européen.

**Recrutement :**

- pour les apprentis : formations dans nos CFA, réforme du CAP boucher, concours M.A.F., « promojeunes »,
- pour les salariés : formation financée par AGEFOV, le diplôme de Brevet Professionnel de boucher par correspondance par l'intermédiaire du Centre de Formation Professionnel (CPF), stage à l'ENSMV, préparation avec l'Education Nationale du Bac Pro Boucher-Charcutier
- pour les chefs d'entreprise : prise en charge des stages par le FAF alimentation Boucherie, stages de formation à l'ENSMV, divers stages pour les repreneurs,

**Par la société SEPETA :** abonnement à La Boucherie Française, et pour certains à INF 15, fournitures de matériel spécialisé, dédié à la boucherie, étiquettes, tableaux de prix, décors de magasin, ouvrages de professionnels, livres de recettes, publication de petites annonces.

**Divers conseils :** juridiques, fiscaux, sociaux, sanitaires, vétérinaires et d'hygiène, négociation de la convention collective, classification des emplois, grille des salaires digne de la profession.

**Diverses campagnes publicitaires :** viande hachée, semaine du goût, veau de la Pentecôte,....., les démarches ATB - BTB, Participation à diverses manifestations au niveau départemental ou régional (foire exposition de Poitiers, Tour cycliste du Poitou-Charentes, Carrefour des Métiers de Bouche à Niort en autres).

**Les combats ne se gagnent pas en solitaire  
mais en équipe.**

**SYNDICAT DE LA BOUCHERIE CHARCUTERIE TRAITEUR DE LA VIENNE**

221 Faubourg du Pont Neuf 86000 POITIERS

Tél – Fax – Répondeur : 05.49.37.94.36

**Bulletin d'adhésion : COTISATION 2010 : 270 €**

**1<sup>ère</sup> année d'adhésion : 167 €**

**NOM :** .....

**Adresse :** .....

**Adresse MAIL :** .....

**OUI \***, je souhaite adhérer au Syndicat de la Boucherie et je règle ma cotisation 1<sup>ère</sup> année d'adhésion 167 €

**OUI \***, je souhaite adhérer au Syndicat de la Boucherie et je règle ma cotisation 270 €, j'ai déjà été adhérent par le passé

**Possibilité d'échelonner les règlements**

Je règle en plusieurs fois \* :

Date d'échéance	Montant
20 mars 2010	.....
-.....	.....
-.....	.....
-.....	.....

TOTAL 167 € ou 270 € au 30 septembre 2010

**Merci de nous adresser TOUS vos règlements afin d'éviter des frais de gestion, mettre au dos la date de dépôt des chèques.**

**Les chèques bancaires sont à libeller à l'ordre du Syndicat de la Boucherie de la Vienne**

\* Cocher la case correspondante

**A retourner avant le 20 mars 2010 impératif**